



Fenêtres payées mais fournisseurs en liquidation

Par **mimine09**, le **10/09/2009** à **15:44**

Bonjour,

En 2008, nous avons acheté une maison avec travaux. J'ai fait appel à une société pour le remplacement des fenêtres qui m'a fourni un devis détaillé des fenêtres (avec matière, mesures et prix) pour plus de 8000 euros.

Je contacte alors ma banque pour débloquer les fonds mais la responsable de mon compte m'informe qu'il lui faut une facture.

La société a directement faxé la facture, sans mon accord ni ma signature, et la banque a viré les fonds à la société.

Quelques semaines après, j'apprends qu'on ne me livrera pas mes fenêtres parce que la société est en liquidation judiciaire...

Dernièrement je me rends aux impôts pour faire valoir mes droits au crédit d'impôts mais on me dit que la facture n'est pas bonne...je regarde de plus près, seules les mesures sont indiquées...donc pas de crédit d'impôts.

J'ai donc perdu plus de 8000 euros, passé un hiver dans le froid avec mes 2 enfants en bas âge et je ne reçois rien des impôts. De plus, j'ai dû faire un 2nd prêt de 18000 euros à l'EDF pour les mêmes fenêtres, déjà réglées...

Que puis-je faire sachant que l'entreprise n'est pas solvable ? La banque a-t-elle fait une faute professionnelle ? aurais-je droit au crédit d'impôts l'an prochain ? Je suis désamparées...

merci pour votre aide.